

Trois cent dix-septième séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, SÉANCE AJOURNÉE tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mardi 9 juillet 2008 – 18h35).

PRÉSENCES

ASBESTOS ville	M.	Jean-Philippe Bachand
DANVILLE ville	M.	Jacques Hémond
DANVILLE ville	M ^{me}	Francine Labelle-Girard représentante
SAINT-ADRIEN	M.	Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE canton	M.	Claude Larose
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR		ABSENT
SAINT-JOSEPH-DE-HAM-SUD paroisse	M.	Langevin Gagnon
WOTTON	M.	Ghislain Drouin
Directeur général et secrétaire-trésorier	M.	Frédéric Michaud
Secrétaire de la MRC des Sources	M ^{me}	Nicole Fortin

Le tout sous la présidence de monsieur Jacques Hémond, préfet

La séance s'ouvre par la prière récitée par le président d'assemblée, monsieur Jacques Hémond.

2008-07-6445

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT les points à être traités en séance ajournée :

- Déploiement Internet haute vitesse
- Développement social – Rapports préliminaires des mandataires locaux.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Larose
appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand

QUE les points à l'ordre du jour de la séance ajournée soient acceptés tel quels.

Adoptée.

2008-07-6446

DÉPLOIEMENT INTERNET HAUTE VITESSE - OPPORTUNITÉ D'ÉVALUER LA PERTINENCE DE LA TECHNOLOGIE SATELLITAIRE

CONSIDÉRANT qu'il serait bon d'évaluer la pertinence du choix de la technologie satellitaire à mettre en place sur l'ensemble du territoire de la MRC pour desservir les résidences avec ce service Internet haute vitesse ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE le Conseil de la MRC évalue la possibilité de donner accès au satellite et à l'abonnement mensuel à un résident rural de la MRC de manière à tester la technologie.

Adoptée.

2008-07-6447

DÉVELOPPEMENT SOCIAL - ADOPTION DU RAPPORT PRÉLIMINAIRE DU MANDATAIRE LOCAL DE VILLE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT la résolution 2008-04-6307 autorisant la modification de la procédure entourant l'adoption des rapports préliminaires des mandataires locaux de la démarche de mobilisation du Plan de développement social ;

CONSIDÉRANT que Collectif d'action contre la pauvreté, mandataire local de la Ville d'Asbestos a présenté son rapport sommaire à Ville d'Asbestos et au Comité aviseur;

CONSIDÉRANT que ce rapport sommaire répond aux exigences de la municipalité concernée ainsi qu'à celles du Comité aviseur en ce qui a trait au volet financier, à la concertation avec la population et aux projets qui pourraient en découler, a été déposée à la séance régulière de juillet de Ville d'Asbestos ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Larose
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE le Conseil de la MRC accepte le dépôt de ce rapport sommaire et qu'il autorise le versement de la dernière tranche de 2 500 \$ au Collectif d'action contre la pauvreté.

Adoptée.

2008-07-6448

**DÉVELOPPEMENT SOCIAL - ADOPTION DU RAPPORT
PRÉLIMINAIRE DU MANDATAIRE LOCAL
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN**

CONSIDÉRANT la résolution 2008-04-6307 autorisant la modification de la procédure entourant l'adoption des rapports préliminaires des mandataires locaux de la démarche de mobilisation du Plan de développement social ;

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement de Saint-Adrien, mandataire local de la Municipalité de Saint-Adrien a présenté son rapport sommaire à la Municipalité de Saint-Adrien et au Comité aviseur;

CONSIDÉRANT que ce rapport sommaire répond aux exigences de la municipalité concernée ainsi qu'à celles du Comité aviseur en ce qui a trait au volet financier, à la concertation avec la population et aux projets qui pourraient en découler, a été déposée à la séance régulière de juillet de la Municipalité de Saint-Adrien ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE le Conseil de la MRC accepte le dépôt de ce rapport sommaire et qu'il autorise le versement de la dernière tranche de 2 500 \$ à la Corporation de développement de Saint-Adrien.

Adoptée.

2008-07-6449

**DÉVELOPPEMENT SOCIAL - ADOPTION DU RAPPORT
FINAL DU MANDATAIRE LOCAL
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR**

CONSIDÉRANT le Plan de développement social de la MRC des Sources 2007 « Vers un plan d'action pour le développement social dans la MRC des Sources » adopté le 19 février 2007.

CONSIDÉRANT que ce plan prévoit le versement d'une somme de 2 500 \$ aux mandataires locaux des municipalités lors du dépôt du rapport final des activités de l'an 1 ;

CONSIDÉRANT que la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor, mandataire local de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor, a présenté son rapport final à la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor et au Comité aviseur;

CONSIDÉRANT que ce rapport final répond aux exigences de la municipalité concernée et du Comité aviseur en ce qui a trait au volet financier, à la concertation avec la population et aux projets qui pourraient en découler, a été déposée à la séance régulière de juillet de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor ;

CONSIDÉRANT que le Comité aviseur souhaite en savoir davantage sur l'utilisation des sommes reçues et à recevoir quant à la démarche consultative ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE le Conseil de la MRC accepte le dépôt de ce rapport sommaire et qu'il autorise le versement de la dernière tranche de 2 500 \$ à la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor ;

QUE la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor soumette au Comité aviseur les détails de l'utilisation des sommes reçues et à recevoir quant à la démarche consultative ;

Que les modalités de paiement pour la mise en œuvre de l'An 2 soient effectuées seulement lorsque les détails financiers demandés auront été reçus et jugés conformes.

Adoptée.

2008-07-6450

**DÉVELOPPEMENT SOCIAL - ADOPTION DU RAPPORT
FINAL DU MANDATAIRE LOCAL
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-HAM-SUD**

CONSIDÉRANT le Plan de développement social de la MRC des Sources 2007 « Vers un plan d'action pour le développement social dans la MRC des Sources » adopté le 19 février 2007.

CONSIDÉRANT que ce plan prévoit le versement d'une somme de 2 500 \$ aux mandataires locaux des municipalités lors du dépôt du rapport final des activités de l'an 1 ;

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement de Saint-Joseph-de-Ham-Sud, mandataire local de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud, a présenté son rapport final à la Municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud et au Comité aviseur;

CONSIDÉRANT que ce rapport final répond aux exigences de la municipalité concernée et du Comité aviseur en ce qui a trait au volet financier, à la concertation avec la population et aux projets qui pourraient en découler, a été déposé à la séance régulière de juillet de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud ;

CONSIDÉRANT que le Comité aviseur recommande que le montant de 2 500 \$ soit utilisé pour le soutien au fonctionnement de la mise en œuvre de l'An 2 du Plan de développement social ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand
appuyé par le conseiller Claude Larose

QUE le Conseil de la MRC accepte le dépôt de ce rapport sommaire et qu'il autorise le versement de la dernière tranche de 2 500 \$ à la Corporation de développement de Saint-Joseph-de-Ham-Sud

QUE ce montant de 2 500 \$ soit utilisé pour le soutien au fonctionnement de la mise en œuvre de l'An 2 du Plan de développement social.

Adoptée.

2008-07-6451

**DÉVELOPPEMENT SOCIAL - ADOPTION DU RAPPORT
FINAL DU MANDATAIRE LOCAL
DE LA MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

CONSIDÉRANT le Plan de développement social de la MRC des Sources 2007 « Vers un plan d'action pour le développement social dans la MRC des Sources » adopté le 19 février 2007.

CONSIDÉRANT que ce plan prévoit le versement d'une somme de 2 500 \$ aux mandataires locaux des municipalités lors du dépôt du rapport final des activités de l'an 1 ;

CONSIDÉRANT que la Société de développement de Wotton, mandataire local de la Municipalité de Wotton, a présenté son rapport final à la Municipalité de Wotton et au Comité aviseur;

CONSIDÉRANT que ce rapport final répond aux exigences de la municipalité concernée et du Comité aviseur en ce qui a trait au volet financier, à la concertation avec la population et aux projets qui pourraient en découler, a été déposée à la séance régulière de juillet de la Municipalité de Wotton ;

CONSIDÉRANT que le Comité aviseur souhaite en savoir davantage sur l'utilisation des sommes reçues et à recevoir quant à la démarche consultative, que le comité de développement social local soit élargi lors de la mise en œuvre de l'An 2 et que le plan d'action présenté soit davantage expliqué ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE le Conseil de la MRC accepte le dépôt de ce rapport sommaire et qu'il autorise le versement de la dernière tranche de 2 500 \$ à la Société de développement de Wotton

QUE la Société de développement de Wotton soumette au Comité aviseur les détails de l'utilisation des sommes reçues et à recevoir quant à la démarche consultative, qu'elle lui fasse parvenir la liste des membres de son comité de développement social et qu'elle donne davantage d'explications quant au plan d'action proposé ;

Que les modalités de paiement pour la mise en œuvre de l'An 2 soient effectuées seulement lorsque les informations demandées auront été reçues et jugées conformes.

Adoptée.

2008-07-6452

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Ghislain Drouin appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard propose la levée de la séance à 19h05

Adoptée à l'unanimité.

Frédéric Michaud
directeur général et secrétaire-trésorier

Jacques Hémond
préfet